

Copie

L'Adjoint au Maire de BOURG-LASTIC  
à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Préfet,



J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une attaque contre un convoi allemand sur la route Nationale 89, le 7 Juillet sur le territoire du département de la Corrèze, à environ 5 kilomètres du Bourg-Lastic, notre commune a été occupée le dimanche 9 Juillet par les troupes d'opérations allemandes.

Pendant cette occupation, dès 21 heures, des otages, au nombre de 43 ou 44 ont été enfermés à la Mairie.

Le lundi, les Allemands ont continué à opérer des arrestations et se sont livrés à des enquêtes pour tâcher d'établir la participation d'éléments réfractaires à l'attaque de leur convoi.

Pendant toute la semaine, ils ont mené leurs enquêtes tant à Bourg-Lastic qu'à Messeix où ils se sont rendus dans la soirée du 12 Juillet.

Leurs opérations se sont terminées le vendredi 14 par la déportation d'un certain nombre d'otages, environ 25 ou 26, y compris deux femmes, et le samedi, par la fusillade de 23 hommes, 12 de Bourg-Lastic, un 13ème avait été fusillé le dimanche soir dans la rue, 6 de Messeix, un d'Herment et 4 non identifiés.

Parmi eux, M. CHASSAGNY maire de Bourg-Lastic.

La fusillade a eu lieu au milieu du champ de tir du camp de Bourg-Lastic sur le territoire de cette commune.

La sentence nous a été signifiée après l'exécution, sur la place publique samedi soir vers 14 heures, devant le Monument aux Morts.

Le Maire étant mort, on m'a demandé de faire assurer les corvées habituelles au service des troupes.

J'ai alors pris l'initiative de demander aux autorités allemandes l'autorisation d'enlever les corps du lieu d'exécution et de les rendre à leurs familles, tant pour ceux de Bourg-Lastic que pour ceux de Messeix. Cette autorisation ayant été accordée, nous avons procédé à la relève des cadavres le dimanche matin vers 9 heures. Les hommes de Messeix ont été enlevés par les soins des Houillères. Il m'a été signifié de les enterrer sans aucune cérémonie, sans cortège, et sans aucune manifestation en vue de les honorer et ce sous ma responsabilité.